

REÇU LE - 3 AOUT 2022



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service Régional de l'Alimentation

Pôle Végétal

Affaire suivie par : Stephane COPIN

Tél. : 02 99 28 20 44

Réf : D2200087

Mél : stephane.copin@agriculture.gouv.fr

Ets HAMON

Rue de Penthievre

22 230 Merdrignac

A Rennes, le 26 juillet 2022

Objet : Prolongation d'agrément au programme de conformité phytosanitaire des emballages NIMP15

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE OFFICIEL DU CONTROLE PHYTOSANITAIRE NUMERO D'ENREGISTREMENT

PROGRAMME DE CONFORMITE PHYTOSANITAIRE DES EMBALLAGES EN BOIS DESTINES A L'EXPORTATION

ATTESTATION AGREMENT NIMP 15

Conformément à l'article L 251-12 du Code rural et de la pêche maritime, le Ministère en charge de l'Agriculture, Direction Régionale de l'Alimentation et de l'Agriculture délivre à :

La société : Ets **HAMON**

Représenté par : M. HAMON Michel - interlocuteur M.EBALARD

Numéro d'enregistrement : **BR14069**

LE NUMERO D'AGREMENT : FR - BR 14069 HT

Prolongation de l'agrément au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation est valable jusqu'au 31 août 2022.

Ce numéro est permanent, sauf changement signifiant qui doit être porté à la connaissance de l'administration pour évaluer le besoin de révision de l'agrément. Il est à inscrire après traitement sur tous les emballages en bois utilisés dans le cadre des exportations.

Conformément au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation (NIMP15), les marquages de l'entreprise sont les suivants :

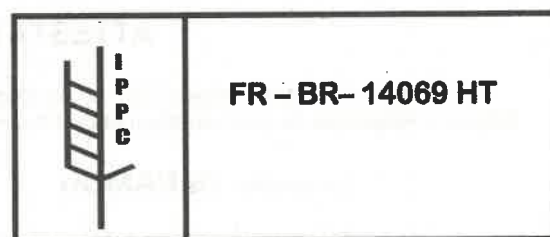
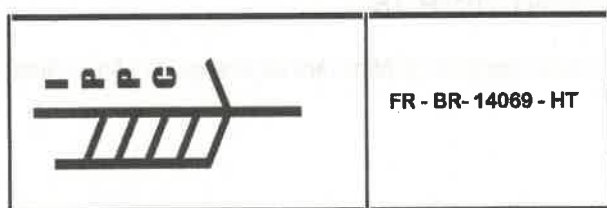
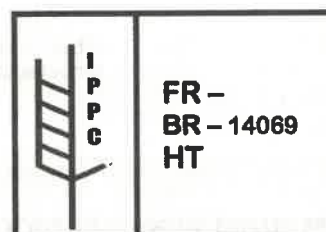
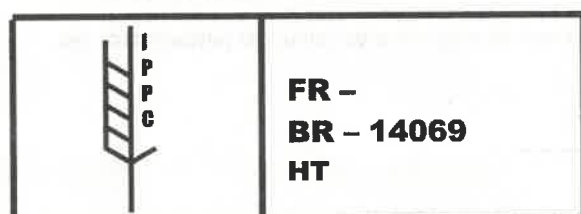
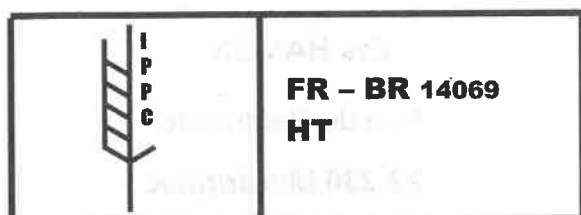
Marquages autorisés : La marque doit être rectangulaire ou carrée et **s'inscrire DANS UN CADRE dans lequel une ligne verticale sépare le symbole des éléments du code.**

Code pays : FR

Code producteur/fournisseur : code région + N° immatriculation BR14069

Code traitement : HT pour traitement à la chaleur

Au choix :



P/ le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
P/ la cheffe de Service Régional de l'Alimentation,

Inspecteur du SRAL

M COPIN Stephane